ASSEMBLÉE NATIONALE

XIII ^e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission des affaires étrangères

Mercredi 21 mai 2008 Séance de 10 heures

Compte rendu n° 51

Communication, à la suite du déplacement effectué par
MM. Pascal Clément, Christian Kert, François Rochebloine et
Michel Vauzelle, à l'Académie de France à Rome (Villa
Médicis) (réunion ouverte à la presse).

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

Présidence de M. Axel Poniatowski, président



Communication, à la suite du déplacement effectué par MM. Pascal Clément, Christian Kert, François Rochebloine et Michel Vauzelle, à l'Académie de France à Rome (Villa Médicis)

M. François Rochebloine, rapporteur, a rendu compte du déplacement qu'il a effectué à Rome, à la Villa Médicis, avec ses collègues MM. Pascal Clément, Christian Kert et Michel Vauzelle. Il a précisé que c'est en sa qualité de rapporteur budgétaire pour avis des crédits liés au rayonnement culturel et scientifique de la France qu'il avait effectué cette mission pluripartisane et commune à la commission des affaires étrangères et à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La polémique liée à la nomination du futur directeur de l'Académie de France a rendu ce déplacement encore plus opportun, à un moment où notre pays cherche à renforcer son influence culturelle dans le monde. Il ne s'agissait pas d'exercer un contrôle sur pièces du fonctionnement de la Villa Médicis, ni de se prendre pour une commission d'enquête ou de se substituer à la Cour des comptes. Ce déplacement était celui de députés chargés de voter chaque année le budget et souhaitant disposer d'informations sur les missions et le fonctionnement de cette institution culturelle prestigieuse.

Le rapporteur a tout d'abord replacé la Villa Médicis dans son contexte, celui d'une ville, Rome, singulière pour le rayonnement culturel et scientifique de notre pays. A la différence d'autres grandes capitales, la France n'y a pas une mais deux ambassades, et plusieurs palais : le Palais Farnèse, auprès de l'Etat Italien, et le Palais Bonaparte, auprès du Saint-Siège. Le centre culturel de Rome dépendant de l'Ambassade de France en Italie a été fermé voilà plusieurs années et c'est désormais le centre culturel « Saint-Louis de France », géré par notre ambassade auprès du Vatican qui fait office de centre culturel français à Rome. Sa mission a été élargie au-delà de sa vocation initiale sur la connaissance de la religion pour s'ouvrir, comme n'importe quel autre centre culturel, sur la promotion de la culture française et l'offre de cours de français.

Le dispositif de rayonnement culturel et scientifique de la France repose ainsi à Rome sur une multitude d'institutions qui relèvent de tutelles différentes :

- Le service culturel de l'ambassade de France en Italie. Placé sous la direction d'un conseiller culturel, il chapeaute l'ensemble des centres et instituts culturels français en Italie.
- Le centre culturel « Saint Louis de France », placé sous l'autorité de l'Ambassade de France auprès du Saint-Siège.
- L'Ecole française de Rome, créée en 1874 et située au sein du Palais Farnèse, qui dépend du ministère de l'Enseignement supérieur. L'école française de Rome délivre des bourses à des pensionnaires qui viennent achever leur doctorat d'histoire.
- La Villa Médicis qui dépend, elle, du ministère de la Culture et qui accueille une vingtaine de pensionnaires répartis entre les arts plastiques et l'histoire de l'art.

L'Académie de France a Rome a été créée en 1666 par Louis XIV et Colbert, afin d'envoyer de jeunes artistes français, sélectionnés par le concours du prix de Rome, séjourner en Italie. Il s'agissait de leur permettre de se former au contact des œuvres des plus grands maîtres et de réaliser des copies de l'Antiquité et de la Renaissance. Après avoir eu plusieurs résidences successives, l'Académie de France s'est installée en 1804 à la Villa Médicis, acquise par Napoléon.

L'Académie exerce aujourd'hui deux missions principales. Sa mission historique, dite mission « Colbert », est relative à l'accueil d'une vingtaine de pensionnaires, jeunes artistes ou chercheurs francophones, qui y séjournent pour la plupart d'entre eux pour une durée d'un an. Une seconde mission ajoutée en 1971, dite mission « Malraux », concerne les échanges culturels et artistiques et prévoit l'organisation d'expositions, de concerts, de projections cinématographiques, de colloques et de séminaires.

Il existe depuis longtemps un débat sur l'équilibre et la complémentarité entre ces deux missions afin que l'une ne s'exerce pas au détriment de l'autre.

Alors qu'il ne se passe plus une semaine sans que la Villa Médicis ne soit la cible d'attaques et qu'il est presque devenu à la mode de la critiquer, le rapporteur a indiqué que les députés avaient souhaité se forger leur propre jugement.

- S'agissant de son coût budgétaire, il a déclaré qu'à l'heure d'une indispensable maîtrise des finances publiques, il importait naturellement de faire attention à chaque dépense. L'Académie de France fonctionne avec une équipe d'une quarantaine de personnes, avec à sa tête un directeur, un secrétaire général et un agent comptable. Son budget de 7,7 millions d'euros sert à financer les dépenses de personnel, les bourses des pensionnaires, les activités artistiques et culturelles de la mission Malraux ainsi que l'entretien et la restauration de ce patrimoine inestimable qu'est la Villa Médicis. Ce budget est comparable à celui d'autres académies présentes à Rome, notamment celle des Etats-Unis. Celle-ci, créée par une fondation privée, ne reçoit toutefois aucun subside public ; elle est entièrement financée par des fonds privés. Il est clair que dans un contexte de forte contrainte budgétaire, la Villa Médicis devra de plus en plus se tourner vers le mécénat pour développer ses activités et conforter sa notoriété. Le recours accru aux financements privés devrait constituer une priorité du futur directeur.
- Une autre critique souvent formulée consiste à considérer que la capitale italienne n'est plus le lieu de la création et que l'Académie de France n'y a plus sa place. Le rapporteur a déclaré ne pas partager cet avis. La France dispose à Rome d'un lieu exceptionnel. Pourquoi nous séparer d'un joyau que le monde entier nous envie ? Plutôt que de plier bagage, la France doit au contraire être à la hauteur de ce lieu exceptionnel. C'est la magie du lieu qui est propice à l'activité créatrice. Il serait illusoire de croire que l'on reconstruira ailleurs, « hors les murs », la légende de la Villa Médicis, même si le concept des résidences d'artistes peut naturellement être exporté. Qu'il faille disposer de résidences à New-York ou à Londres ne signifie pas pour autant qu'il faille fermer Rome. Il a rappelé qu'une vingtaine de pays disposaient aujourd'hui d'une Académie à Rome. Si la capitale italienne ne présentait plus d'intérêt pour les créateurs, elles auraient toutes fermé. Or tel n'est pas le cas.
- En ce qui concerne le suivi des pensionnaires, le rapporteur a estimé qu'il fallait probablement réfléchir aux modalités de mise en oeuvre de la mission « Colbert ». Sans aller jusqu'à demander aux pensionnaires de « rendre des comptes », il est important qu'ils participent plus directement au rayonnement culturel de notre pays. Pourquoi ne pas s'inspirer de ce qui existe dans d'autres académies, à l'instar de l'Académie d'Espagne où les pensionnaires doivent produire deux œuvres au cours de leur séjour, dont ils font don à leur pays ? C'est l'idée d'un juste retour, qu'il faut bien entendu adapter à chaque discipline et concilier avec l'indispensable liberté de l'artiste. Des conversations très libres avec les pensionnaires il ressort que l'après Villa Médicis peut se révéler difficile après une année passée coupés de leurs réseaux professionnels. C'est pourquoi il a semblé important au rapporteur d'instaurer un suivi des pensionnaires après leur départ et de constituer un réseau structuré des anciens, qui reste aujourd'hui essentiellement informel.

- Evoquant enfin la critique de la villa « forteresse », sans lien avec différentes structures présentes à Rome, le rapporteur a estimé que la situation actuelle n'était pas satisfaisante, mais qu'elle était le résultat de responsabilités partagées. Au-delà des déclarations de bonnes intentions, les institutions ne travaillent pas suffisamment ensemble et la multiplicité des tutelles ne facilite pas les projets communs. Il ne s'agit pas de fusionner mais de créer des passerelles qui n'existent pas aujourd'hui. Il a indiqué qu'un premier projet commun à l'Ambassade de France, au centre culturel « Saint-Louis de France » et à la villa Médicis allait voir le jour, grâce à la présidence française de l'Union européenne. Il s'agit d'une semaine de la Méditerranée qui sera organisée conjointement au cours du second semestre 2008. Il est essentiel de poursuivre ces coopérations qui ne doivent pas dépendre de la seule bonne volonté des uns et des autres, en prévoyant, pourquoi pas de façon contractuelle, l'obligation de monter au moins un événement commun chaque année. Encore trop insuffisante, la participation des pensionnaires aux activités culturelles organisées par nos ambassades doit devenir beaucoup plus régulière. Le rapporteur a également souligné la nécessité d'ancrer les missions de la Villa dans une perspective résolument européenne. Rome est l'un des symboles de la culture européenne. Alors qu'il n'existe pas d'Académie européenne dans le monde, la Villa Médicis pourrait s'appuyer sur sa notoriété internationale pour en être le fer de lance.

Le débat qui s'est ouvert sur le rôle de la Villa Médicis offre l'occasion de réfléchir, dans la sérénité, à l'avenir de l'Académie de France et de ses missions, et au-delà, à l'action culturelle de la France à l'étranger. Notre pays possède en effet des résidences d'artistes dans d'autres pays – c'est notamment le cas en Espagne, avec la Casa Velazquez et au Japon avec la Villa Kujoyama– et il convient de s'interroger sur la cohérence de notre dispositif d'ensemble.

La question essentielle n'est pas celle du directeur, mais bien celle du futur de la Villa Médicis. Les candidats présélectionnés par la Commission Gall seront auditionnés les 27 et 28 mai prochains, pour y présenter leur projet. Trois ou quatre noms seront alors proposés à la ministre de la culture et de la communication d'ici la fin du mois de mai.

Le rapporteur a souhaité que l'on prenne le temps d'évaluer de façon approfondie les projets sélectionnés. Rien ne justifie en effet la précipitation. Mais au-delà de l'établissement d'une première liste de candidats, il a souhaité que les membres de la Commission Gall disposent du temps nécessaire pour mener une réflexion approfondie sur les missions de la Villa Médicis. Il a ainsi proposé de prolonger de six mois à un an le mandat de l'actuel directeur de l'Académie de France afin de laisser à la Commission Gall le temps de mener ce travail.

Le rapporteur a estimé que les attaques actuelles contre la Villa Médicis, à ses yeux ridicules, étaient la source d'un profond malaise tant au sein de la direction de l'Académie de France qu'auprès des pensionnaires. Il s'est réjoui que ce déplacement parlementaire ait contribué à apaiser la situation.

M. Christian Kert, membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, s'est félicité que ce déplacement, auquel il a participé, ait permis de démentir l'idée reçue selon laquelle les parlementaires se désintéresseraient ou, à tout le moins, seraient indifférents au destin de la Villa Médicis. Sur place, l'intérêt manifesté par les élus a été bien perçu. À la question de savoir s'il est toujours opportun de conserver une Académie à Rome, il a souligné l'importance de la capitale italienne dans le domaine des arts. L'exigence intellectuelle impose de conserver cette structure, ce qui n'interdit pas d'ouvrir d'autres résidences d'artistes ailleurs dans le monde si nous en avons les moyens.

Rejoignant les propos tenus par le rapporteur, il s'est inscrit en faux contre l'idée selon laquelle la Villa Médicis serait une forteresse étrangère à ce qui se passe hors ses murs.

Fidèle à sa tradition dans le domaine des arts anciens, la Villa s'est également ouverte, par exemple, aux nouvelles technologies de l'audiovisuel. Il a évoqué ses discussions très libres avec les pensionnaires mais aussi avec des intellectuels romains sensibles au fait que la Villa Médicis soit en prise avec la vie culturelle romaine et italienne. Il arrive en effet souvent que des institutions culturelles italiennes se tournent vers la Villa pour créer des événements communs et tisser ainsi des liens culturels entre nos deux pays. La Villa Médicis ne vit pas en autarcie.

S'agissant du choix du futur directeur, il a souhaité, à l'instar du rapporteur, que l'on se donne du temps pour désigner le successeur de M. Richard Peduzzi. Il faut permettre un passage de témoin en souplesse afin d'éviter une rupture brutale le 31 août prochain. Car sous l'effet des polémiques, des enjeux nouveaux sont apparus; il faut répondre à la fois à ces polémiques et à ces enjeux pour réfléchir sereinement au destin de la Villa. C'est, peut-être inconsciemment, le message qu'ont transmis les pensionnaires, manifestement attachés à la pérennité d'une structure aussi prestigieuse et aussi unique pour les nouvelles générations de créateurs.

Le Président Axel Poniatowski a tout d'abord demandé au rapporteur à qui appartenait la Villa Médicis. Puis il a évoqué les deux propositions formulées au cours de sa présentation : d'une part, celle consistant à réfléchir à ce que les pensionnaires pourraient apporter « en retour » à la France et d'autre part, l'ouverture d'une réflexion sur les missions de la Villa, aujourd'hui réparties entre l'accueil des boursiers et l'organisation d'événements culturels. Y a-t-il une place pour d'autres missions ? N'est-ce pas le rôle des pouvoirs publics plutôt que celui du futur directeur de définir ces missions ? Il a enfin interrogé le rapporteur sur les liens possibles entre les actions des différents ministères représentés à Rome.

M. François Rochebloine, rapporteur, a indiqué que la Villa était la propriété de la France. Il a ensuite précisé qu'elle était exclusivement placée sous la tutelle du ministère de la culture, ce qui contribue au manque de coordination entre les différents pôles d'influence culturelle française à Rome, parmi lesquels l'Ecole française de Rome dépend du ministère de l'enseignement supérieur, et le Centre culturel Saint-Louis de France du ministère des affaires étrangères. La volonté de travailler ensemble dépend de la personnalité des responsables de ces différentes institutions. Il semble qu'aujourd'hui ils s'efforcent de davantage collaborer comme en témoigne l'organisation d'une semaine méditerranéenne entre le Palais Farnèse, le Centre culturel Saint-Louis de France et la Villa Médicis ; une évolution positive est donc amorcée qu'il convient de poursuivre.

Les deux missions de la Villa Médicis doivent être développées. Sa mission d'origine d'accueil d'artistes en résidence doit être privilégiée, en renforçant les exigences vis-à-vis des pensionnaires, en améliorant leur suivi et en constituant un véritable réseau des anciens pensionnaires. Pour ce qui est de la mission « Malraux », définie en 1971, elle se traduit par l'organisation de manifestations qui attirent environ 45 000 visiteurs par an, ce qui n'est pas négligeable. La Villa est dotée d'aménagements de qualité (notamment une salle de cinéma d'une centaine de places) pour remplir cette mission dont le coût ne peut être nié. La Commission Gall devrait être chargée de réfléchir aux moyens d'améliorer la performance de cet outil de rayonnement incomparable. Il est souhaitable que le prochain directeur soit choisi en fonction de la qualité de son projet pour la Villa Médicis et non pour des raisons purement politiciennes.

Sur le budget annuel de 7,7 millions d'euros, 1,3 million d'euros sont consacrés à l'entretien du patrimoine remarquable que constitue la Villa. Beaucoup de travaux ont été réalisés par les directeurs successifs.

Après que le **Président Axel Poniatowski** a observé que 45 000 visiteurs par an équivalaient à la fréquentation d'un musée de province, **M. François Rochebloine, rapporteur,** a indiqué que la Villa y organisait chaque année deux ou trois expositions qui ne sont pas nécessairement destinées au plus large public. Néanmoins, alors que le Centre culturel français est en travaux, elle est la seule à organiser des expositions culturelles françaises à Rome.

- **M. Jean-Claude Guibal** s'est interrogé sur la valeur ajoutée que la Villa Médicis apportait aux relations franco-italiennes, qui restent peu intenses, et plus largement au dialogue des cultures entre les deux rives de la Méditerranée. N'est-elle pas devenue un « bijou » très daté ? Sa mission d'accueil d'artistes en résidence a-t-elle encore un sens ? Les artistes qu'elle a accueillis par le passé ont-ils véritablement laissé leur marque dans l'art français ?
- **M.** François Rochebloine, rapporteur, a estimé que c'était faute de moyens que la Villa Médicis n'organisait que deux à trois expositions chaque année. Son action mériterait d'atteindre une véritable dimension européenne. Il faut par ailleurs souligner que l'apprentissage de la langue française en Italie recule, alors même que les lycées français sont très recherchés pour la qualité de leur enseignement. La mission « Colbert » de la Villa doit être préservée et le suivi des anciens pensionnaires amélioré.
- Le président Axel Poniatowski a dit que la Commission avait demandé à ce que la question de l'enseignement français à l'étranger soit examinée lors d'une commission élargie, dans le cadre de l'examen de la prochaine loi de règlement.
- **M.** Christian Kert a souligné que les 45 000 visiteurs des expositions ne constituent qu'une très petite part de l'ensemble des personnes qui se rendent à la Villa Médicis, que ce soit pour consulter des ouvrages de sa bibliothèque, pour visiter le domaine ou pour rencontrer les pensionnaires. Il faut faire en sorte que ces derniers jouent davantage le rôle de relais culturel entre la France et l'Italie. Néanmoins, les anciens résidents conservent des liens qui se traduisent aussi bien dans leur production culturelle que sur le marché de l'art.
- M. Philippe Cochet s'est félicité du coup de projecteur que cette mission a mis sur le fonctionnement de la Villa Médicis, alors que bien souvent les institutions culturelles préfèrent « vivre cachées pour vivre heureuses ». Quels sont les critères de sélection des futurs pensionnaires ? Echappent-ils au phénomène de reproduction à l'identique très fréquent dans ce milieu ? Une durée de séjour à Rome comprise entre un et deux ans apparaît très longue et a pour effet de limiter le nombre de personnes pouvant être accueillies. Dans la mesure où le coût de cet accueil est pris en charge par l'Etat, il semblerait logique de demander à ceux qui en bénéficient d'apporter une forme de contrepartie, en donnant une œuvre mais aussi un peu de leur temps par exemple.
- M. François Rochebloine, rapporteur, a précisé que, actuellement, les durées de séjour étaient comprises entre six mois et, le plus souvent, un an. La sélection des pensionnaires se déroule en trois étapes : les services du ministère de la culture examinent dans un premier temps les dossiers déposés par les candidats ; la présélection est effectuée sur ces dossiers par des rapporteurs spécialisés dans les disciplines des candidats ; ceux qui ont été sélectionnés soutiennent ensuite leur projet, en présence des rapporteurs concernés, au cours d'un entretien avec le jury, qui est présidé par le directeur de l'Académie et comprend le président du Conseil d'administration, le délégué aux arts plastiques et quatre personnalités. Le ministre chargé de la culture arrête ensuite la liste des candidats retenus sur proposition du jury. Ce processus n'est guère critiquable.

A l'issue de ce débat, **le président Axel Poniatowski** a retiré le sentiment que si les deux missions de la Villa étaient sans doute difficiles à concilier, ce lieu exceptionnel semblait être utilisé très en deçà de ses potentialités.

M. François Rochebloine, rapporteur, a déclaré qu'il était parti à Rome en s'interrogeant sur la vocation de la Villa Médicis, mais qu'il avait été pleinement rassuré par sa visite sur place. Pour l'avenir de cette institution, il serait souhaitable que la direction actuelle soit prorogée pendant six à douze mois, afin que le passage de témoin s'effectue dans des conditions sereines pour mieux redéfinir sa mission et conforter sa situation.